Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_007-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 2 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	18

Vote	
A la majorité	
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **11/02/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2026.
L'an 2026, le 2 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2026.

Présent(e)s : M. DAUCÉ Henri ; M. BEUCHET Laurent, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DESCAMPS Catherine à Mme SIDRE Anne, Mme BAUDRIER Catherine à Mme ETIENNE Valérie, Mme GOBIN DUFOUR Laurence à Mme DELAUNAY Anne

Absent(s) : M. FARAULT Ronan, M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine, Mme CARDON Raphaëlle, M. BAZIN Jean-Yves

Secrétaire de séance : M. CHAUVEL Franck

DÉLIBÉRATION 2026 -007 — Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Déclic - Années 2026 à 2028

Rapporteur : M. Henri DAUCÉ, Maire.

L'association Déclic est un chantier d'insertion fondé en 1995. Implantée à Romillé depuis 2014, elle favorise la réinsertion socio-professionnelle de publics éloignés de l'emploi en leur offrant une mise en situation de travail et un véritable statut.
Depuis cette implantation, et suite à la dissolution de la Communauté de communes du pays de Bécherel qui en était le principal partenaire, la Commune de Romillé entretient un partenariat étroit avec cette association, afin de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes qu'elle emploie, tout en lui permettant de satisfaire des besoins d'entretien manifestes.
Ce partenariat donne globalement satisfaction aux deux parties. C'est pourquoi, il est proposé de le reconduire pour l'année 2026 et les deux suivantes.
Dans ce cadre, il est tout d'abord accepté que l'association Déclic poursuive ses missions d'entretiens des chemins de randonnées de la commune, en contrepartie de quoi, la Collectivité s'engage à lui verser une participation annuelle de 17 420,00 € (contre 16 586,00 € précédemment) comprenant une quote-part pour le fonctionnement calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune.
En sus, la Commune s'engage, sur les années 2026 à 2028, à commander à l'association une enveloppe de travaux correspondant à une activité de 1 200 heures totales, soit un coût annuel pour ces prestations de 18 000 € (1 200 h x 15,00 €/heure). Les travaux demandés par la Commune seront réalisés par journée de travail occupant une équipe de travail d'environ six personnes, soit vingt-cinq jours.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260202-2026_007-DE

Vu la convention de partenariat projetée entre l'association Déclic et la Commune pour les années 2026 à 2028 ;

Le Conseil municipal est invité à :
- **Accepter** les termes de la convention de partenariat projetée entre l'association Déclic et la Commune de Romillé pour les années 2026 à 2028.
- **Autoriser** M. le Maire à la revêtir de sa signature.
- **S'engager** à inscrire au budget de la Commune des exercices 2026 à 2028 les crédits nécessaires à la liquidation des sommes prévues au titre de ladite convention.

Mme Christine ROUSSIN sort de la salle pour le vote.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**18**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**18**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**3**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Henri DAUCÉ

